



Installation FOSSE SEPTIQUE NOUVELLE COPROPRIETE

Par GUILLAUME45340

Bonjour,

Je suis sur un achat pour un investissement Locatif, d'un petit studio en bout d'un bâtiment qui aujourd'hui appartient à un seul et unique propriétaire donc pour l'instant pas de règlement de copropriété.

Le système d'assainissement n'est pas réglementaire et doit donc être changé avant juillet 2016 (ou sous 1 an si j'achète). J'aurai 224/1000ème des parties et nous avons 1 devis à 16 000 ? (micro-station car manque de place).

Est-ce que le propriétaire actuel du lot complet, qui dans le futur aura 776/1000ème est tenu de faire les travaux avec moi (à hauteur donc de 77.6 %) dans l'année?

En sachant que je souhaiterais effectivement réaliser ces travaux (3600 ? pour ma part le reste à l'actuel propriétaire), que se passerait-il pour moi si lui refuse ?

Faudrait-il faire spécifier clairement quelquechose dans l'acte de vente et même pour l'entretien et le vidage par la suite?

Merci d'avance pour votre aide.